

# SHIPPAGAN

RÉUNION EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN  
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 10 juillet 2023

HEURE : 19 h

**PRÉSENTS :** Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (maire suppléant), Marie-Lou Noël (conseillère), Eda Roussel (conseillère), Nathalie Robichaud (conseillère), Amélie Ferron- Roussel (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Marilène David (greffière adjointe).

**ABSENT :** Aucun

**PUBLIC :** 11 personnes

**1. Ouverture de la réunion**

La séance est ouverte à 19h.

**2. Divulgence de conflit d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêt n'est mentionné.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyé du conseiller Armand Caron que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Point à l'ordre du jour :**

**4.1. Étude des objections – Modification à l'arrêté de zonage de Shippagan – projet 284, boul. J.-D. Gauthier**

**4.2. Première lecture par son titre de l'arrêté 78-2023-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan**

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'arrêté n 78-2023-01 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

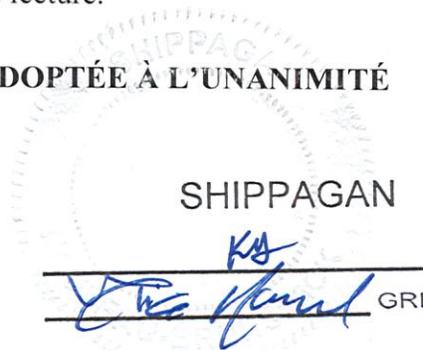
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.3. Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2023-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan**

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Laurent Robichaud que l'arrêté n 78-2023-01 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

SHIPPAGAN

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE  
\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

#### **4.4. Demande de commandite – Pageant Miss Teen Shippagan – Les îles 2023**

La municipalité a reçu une demande de commandite du Comité organisateur du pageant Miss Teen Shippagan – Les îles 2023 qui a eu lieu le 10 juin dernier. Les fonds amassés lors de ce pageant ont été remis à la SPCA – Péninsule acadienne, un refuge et une organisation à but non lucratif ayant pour but de prévenir la cruauté envers les animaux. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud de leur octroyer un don de 300\$ dans le cadre de cette demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.5. Contribution financière 2023 – Salon du livre de la Péninsule acadienne**

L'entente de partenariat entre le Salon du livre de la Péninsule acadienne et Shippagan stipule que la contribution financière de la municipalité pour l'année 2023 est de 12 500 \$. Il est donc proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que la municipalité verse la contribution financière prévue pour l'année 2023, soit un montant de 12 500\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.6. Changement à l'assurance collective – La Corporation Consultative aux Municipalités Inc. – Assomption Vie**

Considérant que le régime d'assurance collective avec La Corporation Consultative aux Municipalités Inc. regroupe plus de 60 municipalités au Nouveau-Brunswick, ce qui leur permet de faire des épargnes substantielles.

Considérant que la municipalité de Shippagan ainsi que ses employés participant au régime d'assurance collective pourraient épargner plus de 35 000\$ sur la durée du contrat (16 mois), tout en gardant des bénéfices compétitifs pour les employés et leurs familles.

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel d'autoriser l'administration à effectuer le changement du régime d'assurance collective des employés de la municipalité de Shippagan vers celui du plan de la Corporation Consultative aux Municipalités Inc. géré par Assomption Vie, effectif le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.7. Ouverture des soumissions – Projet Pickleball – 01-23 – Construction de terrains de pickleball et tennis**

L'ouverture des soumissions pour la construction des terrains de pickleball et de tennis a eu lieu le 10 juillet 2023. La municipalité a reçu trois soumissions : Sea Land Construction, 306 785.50 \$, Saint-Isidore Asphalte, 315 825.65 \$ et Marc Chiasson Trucking, 257 741.76 \$. Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Laurent Robichaud que le contrat pour la construction des terrains de pickleball et tennis, projet Pickleball-01-23, soit octroyé à Marc Chiasson Trucking pour la somme totale (taxe comprise) de 257 741.76 \$ tel que recommandé par l'ingénieur de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.8. Proposition pour obtenir un agent d'application des arrêtés**

Considérant que la municipalité a plusieurs cas de lieux inesthétiques et dangereux en cours, ainsi que plusieurs arrêtés qui nécessiteraient un agent d'application des arrêtés, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'embaucher un agent d'application des arrêtés pour 8 heures par semaine jusqu'à la fin de l'année pour un montant 2 241.66 \$ plus taxe mensuellement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 19h31.

**6. Parole au public**

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 19h38.